



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053

HARIS DECEMBRE 2023

Numéro 011



Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études
Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

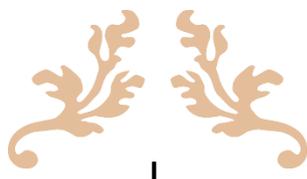
Université Alassane OUATTARA

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°011 Décembre 2023

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES,
Université Félix Houphouët-
Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Maitre-assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Maître-assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou
Kouadio Sanguen (Assistant
Département de
Mathématique et
Informatique, Université
Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire
d'Histoire des Relations
Internationales, des Études
Stratégiques et Politiques
(LAHRIESPO), Université
Alassane OUATTARA)

Website : <http://www.revue-haris.org>

Courriels : cerriua01@gmail.com / contact1@revueharis.org



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

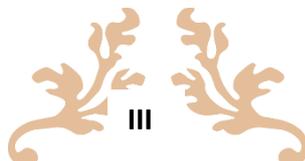
-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**Ernest YAObI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

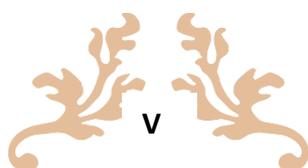
-**GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue <http://www.revue-haris.org>). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Ange Davy BAN-ETHAT

La conception particulière du pouvoir propre à l'Afrique noire francophone et la crise du constitutionalisme qui en résulte.....7-20

ADJO André

L'implication diplomatique et militaire du Gabon dans le rétablissement de la paix en RCA entre 1996 et 2008.....21-32

TRAORÉ Zanni Zié dit Mamadou

Écriture de la démesure : un refus de domination dans *A Question of Power* et *The Cardinals* de Bessie Head.....33-45

GUÉBO Josué Yoroba

De l'idéologie de Gauche chez les Indépendantistes Africains : L'exemple de Lumumba, Touré et Sankara.....46-55

Dr. Fodé Bangaly KEITA & Dr. Mamady BAMBA

Le régionalisme ouest-africain : entre prolifération de modèles et querelles de leadership de 1957 à 1975.....56-66

Eustache MANDJOUHOU YOLLA

Du prince à l'agora : évolutions dans la conduite de la diplomatie gabonaise.....67-82

Monfaye KOFFI & Mandirann Ablavi AMEGNONKA

Female Empowerment in Bingwell Sinyangwe's *A Cowrie of Hope*.....83-92

Arnaud Noel VOULA EMVOUTOU

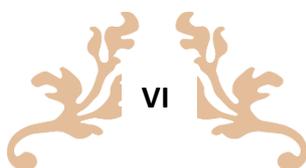
La forêt africaine face à la géopolitique de la croissance verte : Une épistémologie complexe pour un écologisme panafricain.....93-110

Salif KIENDREBEOGO

Conférence des ambassadeurs et consuls généraux du Burkina Faso : bilan et leçons d'une expérience de diplomatie concertée (1990-2014).....111-122

KOUAME Yao Frédéric

L'Amérique Latine sous domination des Etats-Unis de 1823 à 1962..123-135





Le régionalisme ouest-africain : entre prolifération de modèles et querelles de leadership de 1957 à 1975

Dr. Fodé Bangaly KEITA, Université de Kindia, Courriel : keitafodebangaly9@gmail.com ;

Dr. Mamady BAMBA, Université Général Lansana CONTE de Sonfonia-Conakry, Courriel : bambamamadygina@gmail.com

Résumé

À l'accession des pays ouest-africains à la souveraineté nationale et internationale, des initiatives ont été prises pour mettre les populations dans des cadres de construction régionale, avec pour but, la constitution d'un ensemble viable avec des marchés compétitifs. Mais les divergences idéologiques et les querelles de leadership entre les leaders politiques n'ont abouti qu'à la mise en place d'une multitude d'organismes supranationaux. Certains de ces organismes ont eu la vocation fédéraliste alors que d'autres recherchaient des économies d'échelle. Ainsi, les divergences idéologiques et les problèmes de leadership ont été à l'origine de la prolifération des regroupements supranationaux en Afrique de l'Ouest de 1957 à 1975.

Mots clés : Histoire, Régionalisme, Afrique de l'Ouest, Supranational

Abstract

With the accession of West African countries to national and international sovereignty, initiatives were taken to put the populations in regional construction frameworks, with the aim of creating a viable entity with competitive markets. But ideological differences and leadership squabbles among political leaders have only resulted in the establishment of a multitude of supranational bodies. Some of these organizations had a federalist vocation, while others sought economies of scale. Thus, ideological differences and leadership problems were at the root of the proliferation of supranational groupings in West Africa from 1957 to 1975.

Keys words: History, Regionalism, West Africa, Supranational

Introduction

À la désintégration de l'Afrique occidentale Française (AOF) en 1959, le contexte géopolitique ouest-africain était marqué par la recherche d'alliances supranationales de toutes sortes (F. B. KEITA, 2018, p.37). D'abord, parce que les Etats-nations ont accédé à leurs souverainetés avec un handicap majeur, en raison des dimensions relativement petites de leurs territoires et des marchés nationaux qu'ils abritent. Réal LAVERGNE (1996, p.2) affirme que :

Ces Etats sont modestes tant sur le plan démographique qu'économique, excepté le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire, dont les produits nationaux bruts sont l'équivalent de ceux des petites villes dans les pays industrialisés. Même le Nigeria qui se distingue des autres avec plus de 100 millions d'habitants, n'en est pas moins un pays de taille réduite en terme économique. (R. LAVERGNE, 1996, p.3).

En 1960, au lieu de créer des grands ensembles fédérateurs à l'image de l'AOF, les pays ouest-africains ont hérité des espaces territoriaux étroits et les ont maintenus. En 1964, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) édicte le principe de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation. Selon K. FODOUOP et J. IGUE (2010, p.12), ceci posait le problème d'obstacles à la libéralisation des échanges et à la libre circulation des personnes et des biens (K. FODOUOP et J. IGUE, 2010, p.13).

Sur le plan socioculturel, en procédant au découpage territorial colonial, les grandes puissances ont tranché dans le vif de certains liens sociohistoriques des populations. Le Réseau des Plates formes des

Organisations Non Gouvernementales d'Afrique de l'Ouest (2011, p.10) relève le constat que l'espace ouest-africain était constitué d'aires de peuplement ethnolinguistiques identiques que les frontières politiques issues de la colonisation ont divisé de façon artificielle (C. GUEYE, 2009, p.74).

Comment les leaders politiques ouest-africains ont-ils appréhendé cette situation ? Quels ont été les modèles de régionalisme proposés et quels ont été les problèmes de leadership ? Nous partons de l'hypothèse que l'argument de « frontières arbitraires » qui ont divisé « les peuplements identiques » entre différents Etats ouest-africains a initié un processus de création d'organisme régional de toutes sortes. La principale vocation de ces organismes était de restaurer les populations dans leurs anciennes aires de solidarités précoloniales. Mais, les projets de mise en commun à caractère politique n'ont abouti qu'à des résultats embryonnaires.

La méthodologie de travail a reposé sur la recherche documentaire et l'exploitation du bilan historiographique. Dans les productions disponibles, nous avons découvert que la question a été abordé selon trois chronologies. Le panafricanisme comme source du mouvement de mise en commun des populations de 1957 à 1970, la recherche des économies d'échelle de 1970 à 1994 et le régionalisme à géométrie variable de 1995 à 2023. Mais la prolifération de modèles de régionalisme et les querelles de leadership n'ont pas été suffisamment abordé. Ainsi, notre objectif est d'examiner, au cas par cas, les raisons de la prolifération des organismes régionaux et de clarifier la nature de

querelles de leadership de 1957 à 1975.

1. La fédération du Mali

L'histoire des regroupements des Etats au sein de la Fédération du Mali remonte à l'époque coloniale notamment, à la dislocation de l'Afrique occidentale Française (AOF) en 1959 (P. L. SENE, 2005, p.32). La fin de la domination coloniale et l'accession des Etats à la souveraineté consacre la rupture du pouvoir central et une volonté d'autonomie par rapport aux mécanismes régionaux organisés par les puissances de tutelle (L. SANGARE, 1998, p.398). Ainsi, le 14 janvier 1959, la première assemblée de cette fédération s'ouvre au palais du Grand Conseil de l'AOF.

Parmi les membres présents, 44 délégués représentant 4 pays de la sous-région (le Dahomey, le Soudan, le Sénégal et la Haute Volta) membres de la communauté française, décident de mettre en place un organisme régional d'union des Etats. Ils écrivent l'acte de naissance suivi le 17 janvier par la tenue de l'assemblée consultante. Mais sous la pression des présidents français et ivoirien (le Général De Gaulle et Félix Houphouët BOIGNY), le Dahomey et la Haute Volta se retirent du projet. L'Union sera réduite à un « tête à tête » entre le Sénégal et le Mali (S. M. CISSOKO, 2005, p.15).

C'est ainsi que cette assemblée a écrit la constitution et formé le nouveau gouvernement de la fédération. Les députés vont choisir Léopold Sédar SENGHOR comme le Président de l'assemblée, Modibo KEITA comme le chef du gouvernement et Mamadou DIA¹, comme le vice-président. La fédération fut aussitôt reconnue par la Communauté Internationale notamment, le Général

Charles De GAULLE qui a reçu Modibo KEITA à l'Elysée et lui a annoncé qu'il reconnaît l'existence de la nouvelle fédération (S. M. CISSOKO, 2005, p.5).

Le 15 mai 1959, le chef du gouvernement a déposé une requête formelle demandant le transfert des pouvoirs souverains des Etats membres à la fédération qui est devenu le nouveau centre de décision. Il a été possible de signer à l'hôtel Matignon, des textes portant sur la dévolution des pouvoirs des Etats à la fédération, un accord particulier portant sur les compétences des Etats membres, deux accords sur les dispositions transitoires et un accord sur les relations de la fédération avec les autres pays de l'AOF et la France. Les premiers domaines visés par le transfert de pouvoir vont toucher la Politique Etrangère, la Défense, l'Economie, l'Enseignement Supérieur, les matières premières et les produits stratégiques.

Le dimanche 19 juin, la cérémonie de « l'acte de reconnaissance » a eu lieu dans les jardins du Palais de l'Ancien Haut-Commissaire de l'AOF à Dakar. Le drapeau français est descendu devant les responsables français et maliens. L'assemblée fédérale du Mali s'est réunie pour une séance solennelle au cours de laquelle elle a voté son indépendance.

Mais des désaccords vont subsister entre les deux pays car, les Soudanais voient en la Fédération du Mali, une étape vers un Etat unitaire alors que les Sénégalais s'en tiennent à l'idée d'une confédération plus souple (F. BORELLA, 1961, pp.787-807). Il y a eu une autre contradiction sur le type de relation à maintenir avec la France (ancienne puissance de tutelle). Partisan de l'africanisation des cadres de la fédération, Modibo KEITA a dénoncé la présence de fonctionnaires

¹Né le 18 juillet 1910 à Khombole au Sénégal, mort le 25 janvier 2009 à Dakar, Mamadou DIA est un homme politique sénégalais qui fut le Président du Conseil du Sénégal de 1957 à

1962. Il est l'un de principaux protagonistes de la crise politique de décembre 1962 qui l'opposa à Léopold Sédar Senghor.

français à certains postes de responsabilité au sein de l'administration sénégalaise et a affirmé ouvertement ses sympathies pour le Front de Libération Nationale pendant la guerre d'Algérie. Senghor lui s'est opposé à de telles positions qui ne pouvaient que déplaire à la France.

Certaines initiatives politiques des Soudanais étaient considérées comme une immixtion dans les affaires intérieures du Sénégal. Cette accusation concerne notamment les contacts que Modibo KEITA a noué avec les chefs religieux locaux. Ainsi, à propos du choix du futur Président de la fédération dont l'élection est prévue pour le 27 août 1960, les Soudanais ne voulant pas de Senghor à la tête de la fédération du Mali, vont déployer de grandes manœuvres politiques pour empêcher son élection. Ils vont soutenir les candidatures des Sénégalais comme Mamadou DIA et Lamine GUEYE² contre le chef de fil.

Les divergences ont également porté sur la constitution d'un Marché Commun et la création d'une grande Zone Monétaire Africaine ne se limitant pas seulement aux anciennes colonies françaises. Traversée donc par de multiples désaccords sur la désignation des responsables et sur le plan organique, la forme finale de l'Etat à mettre en place, la Fédération du Mali semblait vouée à l'éclatement.

Une nouvelle crise a accéléré ce processus, car Modibo KEITA a donné des instructions au chef des forces armées, le Colonel SOUMARE, pour la mise en place de mesures de sécurité lors de la prochaine élection présidentielle. Il le fait sans prévenir son ministre de la Défense, Mamadou DIA. C'est ainsi que le 18 août, le colonel SOUMARE a demandé aux unités de l'armée malienne qui sont cantonnées à Podor et Bignona (Sénégal) d'envoyer chacun une compagnie «en tenue de combat».

Mamadou DIA a tenté de contrecarrer la décision, Modibo KEITA la reconferme. Les Sénégalais ont eu la certitude que les Soudanais voulaient faire usage de la force et se sont préparés en conséquence. Les Soudanais sont persuadés que les Sénégalais préparent leur sécession (S. M. CISSOKO, 2005, p.5). C'est dans ce climat de tension que Modibo KEITA a convoqué un conseil extraordinaire des Ministres dans la soirée pour empêcher la sécession du Sénégal. Un seul Ministre sénégalais est présent et Mamadou DIA a été déchargé de la défense.

La réponse des Sénégalais n'a pas tardé à arriver car, le Commandant de la Garde Républicaine a arrêté le Colonel SOUMARE. Les hommes de la Gendarmerie qui sont sénégalais se sont rangés du côté de SENGHOR et DIA. L'assemblée a été convoquée pour voter en pleine nuit l'indépendance du Sénégal et décider d'un état d'urgence.

Le 21 août, Modibo KEITA et les représentants maliens présents à Dakar ont été raccompagnés à la Gare et quittent le pays (XXI AGF, 2013, pp.1-44). L'élection du chef de l'Etat avait été prévue pour 27 août 1960 mais, la fédération ne vivra pas jusqu'à cette date. L'antagonisme entre Modibo et Dia et entre Modibo et Senghor, les différences de style et de méthode, les orientations idéologiques différentes font partie des nombreux facteurs qui ont conduit à l'éclatement de cette Fédération du Mali dans la nuit du 19 au 20 août 1960.

2. L'union Guinée-Ghana, puis Mali

Une autre expérience de ce type a été tentée sans grands succès, il s'agit de l'Union Guinée-Ghana qui est devenue l'Union des Etats Africains avec l'adhésion du Mali en 1960. Elle a été initiée à l'origine par deux pays sans frontières communes en Afrique

²Né le 20 septembre 1891 à Médine, mort le 10 juin 1968 à Dakar, Lamine était un homme

politique sénégalais, chef du Parti sénégalais d'action socialiste.

de l'Ouest, le Ghana et la Guinée. En décembre 1958, les dirigeants de la Guinée et du Ghana vont entériner leur union et chercher à l'étendre à l'échelle régionale en organisant une conférence des peuples africains à Accra.

Le Ghana et la Guinée, premiers pays indépendants de l'Afrique de l'Ouest vont tenter de s'unir pour créer un bastion économiquement et politiquement viable en dehors de l'influence européenne en Afrique de l'Ouest (XXI AGF, 2013, pp.1-44). Cette Union plutôt théorique va dans le même sens que la Conférence du Rassemblement des Peuples Africains tenue à Accra en décembre 1958. L'enjeu de la conférence tient à la définition d'objectifs communs aux 350 délégations présentes (majoritairement issues de l'Afrique noire) dans une sorte de Bandung africain³, autour du rejet du colonialisme et de la dénonciation de l'apartheid (F. BORELLA, 1961, pp.787-807).

Dans la déclaration signée à Conakry le 1er mai 1959, les Présidents Kwame N'KRUMAH du Ghana et Sékou TOURE de la Guinée s'engagent à créer le premier maillon des Etats Unis d'Afrique (S. M. CISSOKO, 2005, p.9). C'est ainsi que l'Union Guinée-Ghana-Mali a été politiquement socialiste et panafricaniste (fédéraliste) en 1960. Mais elle n'a jamais été dotée de structures juridiques propres, et sur le plan politique les trois Républiques sont restées autonomes.

Ensuite, l'Union a souffert de l'absence des Etats de la communauté française et les divisions internes empêchant la conclusion d'un Accord Commun d'Intégration. En vrai, le divorce commence au moment où Sékou TOURE signe des conventions économiques avec des pays capitalistes comme les Etats Unis d'Amérique lors de son périple dans les capitales des

grandes puissances en 1960. Modibo KEITA et Kwame NKRUMAH se sont retirés de l'Union, estimant que cette attitude guinéenne est contraire à la vision marxiste qu'ils soutiennent et qui a inspiré la mise en place de l'Union (J. M. LETTRE, 1960, pp.584-604).

Il a fallu attendre 1963 et une dizaine d'autres conférences pour que naisse l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Mais celle-ci aussi a vite montré son impuissance lors des conflits régionaux⁴.

La Guinée, le Ghana et le Mali sont restés isolés internationalement en poursuivant une politique radicale, l'accueil de révolutionnaires exilés venus d'autres pays africains et bases d'appui de l'idéologie soviétique. Dans les trois pays, la ligne politique intérieure a suivi la même pente radicale de parti unique, répression sanglante, personnalisation du pouvoir orchestrée par Kwame NKRUMAH (destitué en 1966), Sékou TOURE resté au pouvoir jusqu'à sa mort en 1984 et Modibo contre qui l'armée malienne a organisé un coup d'Etat en 1968.

3. L'union Sahel-Benin ou le conseil de l'entente

Créée le 29 mai 1959, le Conseil de l'Entente fait partie des premiers organismes de regroupement des Etats en Afrique de l'Ouest. A l'initiative de Félix Houphouët BOIGNY (Côte d'Ivoire), quatre chefs d'Etat vont signer l'acte constitutif de cet organisme. Il s'agit de Félix Houphouët BOIGNY de la Côte d'Ivoire, Hamani DIORI du Niger, Hubert MAGA du Dahomey et Maurice YAMEOGO de la Haute Volta. Plus tard en 1966, le Togo a rejoint l'organisation.

A l'origine, elle a été conçue pour être un instrument de solidarité financière et diplomatique entre les

³Désigne la position des chefs d'Etat qui refusent de s'aligner dans la communauté coloniale revendiquant une nation africaine indépendante et antiraciste.

⁴Il s'agit notamment des conflits frontaliers Benin-Burkina, Cameroun-Nigéria, Lybie-Tchad et autres.

Etats membres. Il s'agit de promouvoir une plus grande coopération entre ces derniers à travers l'harmonisation des législations nationales en matière économique et monétaire.

Mais la structure formée à cet effet a été fortement intergouvernementale car, il n'y a eu que des réunions de chefs d'Etat et un Secrétariat Général tournant lié au pays qui assure la présidence en exercice de la réunion des chefs d'Etat (P. L. SENE, 2005, p.5).

En raison de difficultés de faire fonctionner la structure de l'Union, la classe politique a engagé une réforme importante qui fera de l'organisme, une institution internationale et un instrument de solidarité économique en Afrique de l'Ouest. L'Union sera dotée le 09 juin 1966 d'une institution financière spécialisée, le fonds d'entraide et de garantie des emprunts (FEGECE).

La fonction de Secrétaire Général du Conseil de l'Entente a été assumée par le plus haut responsable du fonds appelé « Secrétaire Administratif ». Ce poste, autrefois tournant, est devenu permanent et échu à la Côte d'Ivoire. Dès lors, le fonds a joué un rôle incontournable dans la coopération économique des Etats membres car, il sera doté d'un capital de 7,5 milliards de FCFA (P. L. SENE, 2005, p.5). Avec la création du Conseil des Ministres le 18 mai 1970, le Conseil de l'Entente va compter trois organes, deux organes politiques (la conférence des chefs d'Etat appelée « réunion des chefs d'Etat », le Conseil des Ministres et un organe opérationnel (le fonds). A la différence des organismes à visées fédéralistes, la dynamique de coopération économique initiée par ce Conseil de l'Entente est restée pérenne car, elle a été affirmée dans la majeure partie des conventions signées entre les chefs d'Etat de 1960 à 1975.

Le contexte historique de la recherche de coopération économique au sein du Conseil de l'Entente

remonte à la convention de 1959 qui a été signée le 9 juin à Paris entre la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute Volta, la Mauritanie, le Niger et la Fédération du Mali (République du Mali et Sénégal).

Les chefs d'Etat de ces pays vont s'affirmer en faveur de l'interdépendance socioéconomique entre les Etats-nations postcoloniaux. L'Union Douanière de l'Afrique de l'Ouest a été l'instrument de mise en œuvre de l'intégration économique au sein du Conseil de l'Entente. Selon son article premier, « Celle-ci avait pour objectif, d'instituer entre les Etats signataires, une Union Douanière totale qui s'étend aux droits d'entrée et de sortie perçus sur les produits et marchandises en provenance ou à destination desdits Etats » (P. L. SENE, 2005, p.3).

La convention de l'UDEAO ne compte que sept articles qui énoncent sommairement les principes de la liberté totale dans la circulation des produits entre les Etats membres, le tarif unique à l'entrée des produits au sein de l'Union qui est reparté entre les Etats membres par une instance de l'Union (T. A. NOUYOULEWA, 2009, p.15).

Mais quoiqu'ayant constitué une initiative « louable » dans la recherche de coopération économique entre les Etats membres, l'Union Douanière totale que le Conseil de l'Entente ambitionne réaliser ne pouvait se fonder sur des bases fragiles entre des pays encore en construction.

C'est pourquoi cette convention n'a jamais connu une application réelle car, les entraves à la libre circulation des marchandises furent fréquentes et les nombreuses violations de ce principe ont fini par rendre inopérant cette convention (P. L. SENE, 2005, p.5).

Après sept années de fonctionnement difficile, les Etats membres ne peuvent que constater la baisse de leur coopération économique du fait du refus de certains Etats

d'appliquer correctement la législation douanière, ce qui s'est traduit par le maintien des barrages routiers, le maintien des taxes et redevances douanières multiples par endroits. Vu que les gardes frontaliers continuent à appliquer de façon autonome les législations nationales, la classe politique a décidé le 6 juin 1966 à Abidjan, de remplacer la convention de 1959 créant l'UDAO par une autre convention appelée « New-Look ».

Cette convention sera à l'origine de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO). Cet organisme a permis la création de nouvelles structures dont le Secrétariat Général, le Comité des Experts et le Conseil des Ministres. En vue de relever le niveau des échanges, le Secrétariat a mis en place un système de préférence tarifaire qui ne taxe les marchandises originaires de l'UDEAO qu'à concurrence de 50% du taux global de la fiscalité la plus favorable appliqué à un produit similaire importé d'un pays tiers (W. S. C. MONZOLA, 2009, p.13).

Mais les Etats signataires pressés de s'unir, n'ont pas entrepris les études nécessaires à la mise en place d'une telle coopération économique plus adaptée à leur réalité. Ceci fait que l'UDEAO n'a pas survécu en raison de l'insuffisance des dispositions réglementaires, conduisant à des pratiques antiunionistes en matière douanière (A. A. SANA, 2008, p.10).

Au début des années 1970, certains Etats membres de cette Union Douanière vont entreprendre, en collaboration avec la Communauté Economique Européenne (CEE), de promouvoir une nouvelle organisation prenant en compte non seulement la coopération commerciale mais aussi d'une manière générale, les aspects du développement économique régional, d'où la recherche de la Communauté

Economique Régionale en Afrique de l'Ouest de 1973 à 1975.

4. La communauté économique de l'Afrique de l'Ouest

L'expérience tirée de la convention du 9 juin 1959 et celle du 6 juin 1966 vont permettre d'assoir les fondements de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) en 1973. La CEAO a regroupé les Etats de l'Afrique de l'Ouest qui en 1972 à Bamako et en 1973 à Abidjan, vont signer respectivement les protocoles d'application d'une Zone Harmonisée d'Echanges Commerciaux et d'Intégration Economique (ZHECIE).

Il s'agit d'un regroupement de 6 Etats-nations dit-on, liés par l'histoire et la géographie, à savoir le Mali, la Côte d'Ivoire, la Haute Volta, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Le traité de la CEAO qui a été signé le 17 avril 1973 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1974. Les objectifs de cette organisation ont été énoncés dans l'article 3 de sa constitution qui dispose que « La Communauté a pour mission de favoriser le développement harmonisé et équilibré des activités économiques des Etats membres en vue de parvenir à une amélioration aussi rapide que possible du niveau de vie de leur population » (A. A. SANA, 2008, p.3).

Pour atteindre ce but, l'article 30 du traité instituant la CEAO a créé le sommet des chefs d'Etat, le Conseil des Ministres dont les décisions sont prises à l'unanimité et une institution de gestion dont le Secrétariat et le conseil arbitral. Mais l'une des faiblesses de cet organisme a été le fait qu'il a été structuré uniquement par des pays francophones. Ce qui met les autres pays (anglophones et lusophones) de la région dans une situation de marginalisation en raison du caractère protectionniste de cette communauté. C'est pourquoi en octobre 1973, la CEAO sera vite concurrencée par l'Union du fleuve Mano, créée par des

pays anglophones (Libéria et Sierra-Léone).

L'un des objectifs de cette organisation a été la mise en valeur du bassin du fleuve Mano et le développement économique des Etats membres. Dès lors, la coexistence entre deux organismes d'intégration dans la même région a engendré des difficultés dans le développement des échanges en raison des restrictions douanières multiples dans les espaces frontaliers. C'est dans ce contexte qu'un nouvel organisme d'intégration à visée économique sera créé, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

5- La communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

La création d'une communauté à recrutement général a permis à tous les 16 Etats ouest-africains de se retrouver au sein d'une organisation économique commune en 1975. Selon l'article 3 de la CEDEAO, «Elle vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer la stabilité entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain»⁵.

Composée de quinze Etats membres en 1976, la CEDEAO constitue un vaste espace économique de près de 4,5 millions de km²⁶. Depuis sa création, elle a œuvré dans une logique économique recherchant la construction d'un vaste marché avec pour but, de promouvoir la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace ouest-africain. En dépit des efforts de regroupement déployés par les Etats membres dans le domaine de la coopération économique, il faut dire qu'au moment de la création de la

CEDEAO, certaines réticences vont peser dans la volonté politique des Etats quant à la formule d'intégration à adopter.

Deux tendances idéologiques peuvent être distinguées. D'une part, les partisans d'une intégration « totale », politique prônant un transfert important de souverainetés pour la future organisation. Les principaux tenants de cette formule ont été le Sénégal, le Ghana et à certains égards le Nigéria. Et d'autre part, le courant mené par la Côte d'Ivoire se caractérise par un certain scepticisme à l'égard des formes de regroupement ambitieuses, c'est-à-dire, celles qui impliquent le plus de transfert de souverainetés.

D'une certaine manière, cette divergence de points de vue sur la modalité de réalisation de cette communauté trouve ses origines dans une querelle de leadership entre les quatre plus grands promoteurs de l'intégration dans la région (P. L. SENE, 2005, p.5). Le Sénégal, nostalgique d'une position prestigieuse qu'il occupait dans l'ex-Afrique Occidentale Française, « Voulait s'imposer comme leader dans le processus de regroupement des Etats dans la région avec la création de la Fédération du Mali » (P. L. SENE, 2005, p.5).

Le Président Senghor a voulu la réalisation d'une unité africaine dans le cadre d'une République fédérale dont la Fédération du Mali devrait constituer la première étape (P. DECRAENE, 2007, p.17). Selon le même auteur, « Le leadership ghanéen s'est manifesté par la vision panafricaniste de son Président Kwame N'KRUMAH » (P. L. SENE, 2005, p.35).

La vision politique de ce dernier est exprimée dans son ouvrage *L'Afrique doit s'unir*. Suivant la ligne politique de son leader, le Ghana a revendiqué la paternité de la première initiative de regroupement des Etats souverains

⁵Cf. Article 3 du traité révisé de la CEDEAO.

⁶Rapport d'activité de la CEDEAO, Atelier de formation en vue du renforcement des capacités

pour les pays de l'Afrique de l'Ouest sur les stratégies et les plans d'actions nationaux sur la biodiversité, Abuja, octobre 2008, pp.1-5.

dans la région en créant l'Union des Etats Africains en novembre 1958. Quant au Nigeria, il s'est appuyé sur sa puissance économique et démographique pour s'attribuer un rôle de leader dans le processus de regroupement des Etats en Afrique de l'Ouest.

C'est surtout l'occasion en 1975 pour lui d'intégrer véritablement une organisation ouest-africaine (P. L. SENE, 2005, pp.1-35). Cependant, les précédents regroupements essentiellement francophones avaient pour vocation de sauvegarder le pré-carré français et surtout de contrer le poids du Nigéria dans la région. C'est ainsi que le Sénégal, le Ghana et le Nigéria, favorables à une intégration très poussée, vont faire front au leadership ivoirien hostile à un tel processus.

En réalité, l'attitude ivoirienne peut s'expliquer par le comportement en général de certains Etats relativement bien pourvus par la nature qui refusent de se joindre à des communautés inégalitaires. Félix Houphouët BOIGNY n'avait-il pas averti que la Côte d'Ivoire ne serait pas la vache laitière de l'Afrique de l'Ouest ? Pour faire échec aux ambitions du Sénégal et du Ghana, la Côte d'Ivoire a initié l'Union Sahel-Bénin ou le Conseil de l'Entente pour concrétiser ses réticences à l'égard de toute construction supranationale en Afrique de l'Ouest (A. SALL, 2007, pp.18-20).

Pour sa part, le concept de création d'une Communauté de l'Afrique de l'Ouest a été initié par le Président libérien William Tubman qui en a lancé l'idée. Un accord été signé entre le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra-Léone en février 1965, mais celui-ci n'a pas abouti en raison de ces questions de leadership. En 1968, cette idée a été reprise par Sékou TOURE qui a organisé le sommet de Conakry invitant les Etats à s'unir au sein d'une organisation unique pour toute

l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, la classe politique ouest-africaine a accepté de créer le Groupe Régional d'Afrique de l'Ouest (GROA), première organisation à recrutement général dans cette région (XXIème AGF, 2013, p.12).

Mais deux ans après sa mise en place, l'organisation s'est écroulée à cause des mêmes problèmes de leadership entre francophones dominés par la Côte d'Ivoire et anglophones par le Nigéria.

En 1972, le Général Gowon du Nigéria et le Général Eyadema vont relancer ce projet de création d'une organisation d'intégration unique en organisant un séjour de travail dans douze pays sur les 16 dans la région. Ces séries de rencontres au sommet auront pour but, de demander aux chefs d'Etat d'apporter leurs contributions pour la réalisation du projet d'intégration unique pour toute l'Afrique de l'Ouest.

C'est ainsi qu'une série de réunion vont être organisées notamment, à Lomé en vue d'étudier une proposition de traité pour la mise en place de la future organisation à Accra en janvier 1974 par des experts et juristes et à Monrovia en janvier 1975 par le Conseil des Ministres. Ces conférences visaient aussi à examiner la proposition de traité et la faire adopter par le Conseil des Ministres. C'est ainsi que quinze pays d'Afrique de l'Ouest sur seize vont signer le traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 28 mai 1975 à Lagos. Le Cap Vert ayant rejoint l'organisation plus tard, les protocoles établissant la CEDEAO vont être signés à Lomé au Togo le 5 novembre 1976 (P. L. SENE, 2005, p.35).

Conclusion :

De 1959 à 1975, on assiste à la recherche d'alliances supranationales multiples en Afrique de l'Ouest. Les chefs d'Etat ont tenté de mettre en place un organisme unique dans le but de parvenir à une plus grande coordination des efforts des Etats à l'échelle régionale.

Mais, en raison des contradictions internes entre les leaders politiques quant à la voie à suivre pour arriver à cette construction, deux tendances se sont dessinées. La première vise le fédéralisme et la deuxième, les Communautés Economiques Régionales (CER).

C'est dans ce contexte qu'on assiste à la mise en place de trois organismes d'intégration régionale dont l'Union du fleuve Mano en 1973, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain en 1973, puis revigorée en 1994 et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en 1975. Mais les organismes ont souffert et continuent de souffrir d'un manque de réalisme.

Sources et Bibliographie :

Sources :

XXIème Assemblée Régionale de la Francophonie (ARF), 2013, Bilan de l'intégration régionale, Région Afrique. Rapport d'activité de la CEDEAO, 2008, Atelier de formation en vue du renforcement des capacités pour les pays de l'Afrique de l'Ouest sur les stratégies et les plans d'actions nationaux sur la biodiversité, Abuja. Réseau des plates Formes des ONG d'Afrique de l'Ouest, 2011, Comprendre et participer au processus ouest-africain d'intégration régionale, Paris.

Bibliographie

BORELLA François, 1961, « Les regroupements d'Etats dans l'Afrique des indépendance », *Annuaire français de droit International*, vol.07, n°01, Paris.

CISSOKO Sékéné Mody, 2005, *Un combat pour l'Unité de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération du Mali (1959-1960)*. Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, Dakar.

DE LETTRE Jean Michel, 1960, « Organisation Africaine et Malgache », *Politique étrangère*, Vol 25, n°6.

GONIDEC Pierre François, 2004, *Les Organisations Internationales Africaines : Etude comparative*, Paris, l'harmattan.

GUEYE Cheikh, 2009, *Le panafricanisme d'intégration comme réponse aux problèmes sécuritaires africains*, Master Relations Internationales Sécurité Internationale et Défense, Université Jean Moulin Lyon 3.

FODOUOP Kengne et IGUE John, 2010, *Frontières, espaces de développement partagé*, paris, Karthala.

MONZALA Wenceslas Sacré Cœur, 2009, *Les initiatives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Analyse du cadre institutionnel de la CEDEAO*, Mémoire de Maitrise, Congo. NOYOULEWA Tchoou Adong, 2009, *transports routiers et intégration des Etats de l'UEMOA*, thèse de doctorat, TOGO.

SALL Alioune, 2007, *Les mutations de l'intégration des Etats en Afrique de l'Ouest*, l'Harmattan, Paris.

SANA Abdoul Aziz, 2008, *Les entraves au développement du commerce entre les Etats de la CEDEAO*, Thèse de Finance, Ecole Nationale des Régies Financières, Burkina Faso.

SANGARE Louis, 1998, *Les fondements d'un Etat confédéral en Afrique de l'Ouest*, Paris, Harmattan.

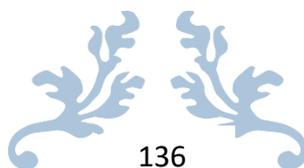
SENE Papa Lafatime, 2005, *Les Initiatives d'Intégration en Afrique*, Master de Droit international public et européen, Université Pierre Mendès de Grenoble II, France.

MBOMBO KASANKIDI Timothée, 2011, *La problématique de l'intégration face à la multiplicité des organisations internationales en Afrique*, Mémoire de DEA, Université de Kinshasa.

Numéro 011 Décembre 2023
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°011 Décembre 2023